









Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2017/2022(BUD)	Procédure terminée
Budget 2018: état prévisionnel des recettes et des dépenses, Section I ? Parlement		
Sujet 8.70.58 Budget 2018		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	 ASHWORTH Richard Rapporteur(e) fictif/fictive	24/11/2016
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission Budget	 RÜBIG Paul	
		 DOS SANTOS Manuel	
		 DEPREZ Gérard	
		 OMARJEE Younous	
		 TARAND Indrek	
		 VALLI Marco	
		 ZANNI Marco	
	Commissaire	OETTINGER Günther	

Événements clés			
03/04/2017	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
04/04/2017	Dépôt du rapport de la commission, lecture unique	A8-0156/2017	Résumé
05/04/2017	Résultat du vote au parlement		
05/04/2017	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0114/2017	Résumé
05/04/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2022(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/09263

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE599.828	02/03/2017	EP	
Amendements déposés en commission	PE601.129	15/03/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0156/2017	04/04/2017	EP	Résumé
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires	T8-0114/2017	05/04/2017	EP	Résumé

2017/2022(BUD) - 04/04/2017 Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport de Richard ASHWORTH (ECR, UK) sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2018.

Les députés rappellent qu'un budget de 1.971.883.373 EUR a été proposé par le Secrétaire général pour l'avant-projet d'état prévisionnel du Parlement pour 2018, ce qui représente une hausse globale de 3,26% par rapport au budget 2017 et 19,06% de la rubrique V du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020.

Ils relèvent que le niveau de l'état prévisionnel pour 2018 correspond à 18,88%, taux inférieur à celui de 2017 (19,26%) et pourcentage le plus bas de la rubrique V depuis 9 ans. Dans la foulée, les députés demandent que l'établissement du budget du Parlement se fonde sur les besoins réels de l'institution et non selon un système de coefficients.

De manière générale, les députés approuvent l'accord du 28 mars 2017 du Bureau sur le niveau de l'état prévisionnel 2018 et appellent le Parlement à abaisser le niveau des dépenses de 18,4 millions EUR par rapport à la position initiale du Bureau.

En conséquence, les députés demandent au Parlement de fixer le niveau total de son état prévisionnel pour 2018 à 1.953.483.373 EUR, ce qui correspond à une augmentation totale de 2,3% par rapport au budget 2017.

Soulignant le rôle du Parlement comme élément constitutif d'une conscience politique européenne, les députés demandent une nouvelle fois des mesures en vue de renforcer la transparence et l'accessibilité du Parlement. Ils demandent dès lors,

- la publication du budget du Parlement sur son site internet;
- l'amélioration des mesures d'accueil des groupes de visiteurs.

Sécurité et cybersécurité : tout en prenant acte des mesures déployées pour assurer la sécurité du Parlement, de ses bâtiments, de ses équipements et de son personnel ainsi que la cybersécurité, les députés regrettent que, malgré l'installation du système SECure EMail (SECEM), le Parlement ne soit pas en mesure de recevoir des notes d'information classifiées et non classifiées d'autres institutions. Ils attendent dès lors des améliorations dans ce domaine pour l'automne 2017.

Politique immobilière : les députés demandent davantage d'informations sur le projet de rénovation du bâtiment Paul Henri Spaak (PHS), et notamment les avis de prestataires extérieurs indépendants sur les options possibles pour le PHS qui n'a que 25 ans. Ils soulignent que le bâtiment existant ne répond pas aux exigences de conformité statique d'un bâtiment public destiné à des fonctions parlementaires, lequel doit garantir une sécurité élevée et résister à des chocs extérieurs sans risque de effondrement. Ils prient dès lors l'administration du Parlement de définir, pour le bâtiment PHS, des solutions d'avenir permettant de protéger l'existence des personnes qui y sont présentes.

Questions relatives aux députés : les députés invitent le Secrétaire général, en préparation de la neuvième législature, à soumettre au Bureau une liste plus précise des frais remboursables au titre de l'indemnité de frais généraux des députés. Ils appellent une nouvelle fois à une transparence accrue quant à l'indemnité de frais généraux, s'inspirant des bonnes pratiques des délégations nationales au Parlement et dans les États membres. Ils rappellent au passage avoir demandé, dans sa [résolution du 14 avril 2016](#) sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour 2017, la révision des règles régissant le remboursement des frais de mission liés aux déplacements entre les 3 lieux de travail du Parlement et engagés par les assistants parlementaires accrédités, afin de les aligner sur les règles applicables au reste du personnel.

Siège unique du PE : les députés rappellent la [résolution du Parlement 20 novembre 2013](#) sur la fixation des sièges des institutions de l'Union européenne, où il indiquait que le coût engendré par la dispersion géographique du Parlement européen serait compris, selon les estimations, entre 156 et 204 millions EUR, soit 10% du budget du Parlement. Ils rappellent que l'incidence de cette dispersion sur l'environnement est très importante et ternit l'image du Parlement auprès de la population. Ils réitérent dès lors leur position en faveur d'une feuille de route pour un siège unique.

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 129 voix contre et 42 abstentions, une résolution sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour l'exercice 2018.

Le Parlement rappelle qu'un budget de 1.971.883.373 EUR a été proposé par le Secrétaire général pour l'avant-projet d'état prévisionnel du Parlement pour 2018, ce qui représente une hausse globale de 3,26% par rapport au budget 2017 et 19,06 % de la rubrique V du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020.

Le Parlement souligne que la part du budget du Parlement en 2018 devrait être maintenue sous les 20% de la rubrique V. Il relève que le niveau de l'état prévisionnel pour 2018 correspond à 18,88%, taux inférieur à celui de 2017 (19,26%) et pourcentage le plus bas de la rubrique V depuis 15 ans. Dans la foulée, le Parlement demande que l'établissement de son budget se fonde sur les besoins réels de l'institution et non selon un système de coefficients.

De manière générale, le Parlement approuve l'accord du 28 mars 2017 conclu avec le Bureau sur le niveau de l'état prévisionnel 2018 et abaisse le niveau des dépenses de 18,4 millions EUR par rapport à la position initiale du Bureau.

En conséquence, il fixe le niveau total de l'état prévisionnel du Parlement européen pour 2018 à 1.953.483.373 EUR, ce qui correspond à une augmentation totale de 2,3% par rapport au budget 2017.

Soulignant le rôle de l'institution comme élément constitutif d'une conscience politique européenne, le Parlement demande une nouvelle fois des mesures en vue de renforcer la transparence et l'accessibilité du Parlement.

Il demande ainsi,

- la publication du budget du Parlement sur son site internet;
- l'amélioration des mesures d'accueil des groupes de visiteurs.

Sécurité et cybersécurité : tout en prenant acte des mesures déployées pour assurer la sécurité du Parlement, de ses bâtiments, de ses équipements et de son personnel ainsi que la cybersécurité, le Parlement regrette que, malgré l'installation du système SECure EMail (SECeM), ce dernier ne soit pas en mesure de recevoir des notes d'information classifiées et non classifiées d'autres institutions. Il attend dès lors des améliorations dans ce domaine pour l'automne 2017.

Politique immobilière : le Parlement demande davantage d'informations sur le projet de rénovation du bâtiment Paul Henri Spaak (PHS), et notamment les avis de prestataires extérieurs indépendants sur les options possibles pour le PHS qui n'a que 25 ans. Il souligne que le bâtiment existant ne répond pas aux exigences de conformité statique d'un bâtiment public destiné à des fonctions parlementaires, lequel doit garantir une sécurité élevée et résister à des chocs extérieurs sans risque de effondrement. Il prie dès lors l'administration du Parlement de définir, pour le bâtiment PHS, des solutions d'avenir permettant de protéger l'existence des personnes qui y sont présentes.

Campagne de communication en vue des élections européennes de 2019 : le Parlement salue la campagne de communication prévue pour 2019. Il souligne que cette campagne devrait viser, entre autres choses, à expliquer le rôle de l'Union européenne, les pouvoirs du Parlement ainsi que ses fonctions. Il fait observer qu'en prévision des prochaines élections européennes de 2019, les travaux préparatoires de la campagne de communication devraient débuter dès 2018. Il note que le montant global de la campagne de communication en vue des élections de 2019 est estimé à 25 millions EUR pour 2018 et à 8,33 millions EUR en 2019, et souligne qu'il faut des crédits plus nombreux en 2018.

De manière générale, le Parlement demande que sa direction générale de la communication (DG COMM) examine soigneusement les causes profondes du taux de participation extrêmement faible aux élections de 2014.

Questions relatives aux députés : la Plénière rappelle que, dans le cadre de la procédure budgétaire 2017 du Parlement européen, celui-ci a pris la décision d'instaurer un service d'interprétation en langue des signes internationale de tous les débats en plénière. Il invite maintenant l'administration du Parlement à appliquer cette décision sans plus tarder.

Le Parlement invite également le Secrétaire général, en préparation de la 9^{ème} législature, à soumettre au Bureau une liste plus précise des frais remboursables au titre de l'indemnité de frais généraux des députés. Il appelle une nouvelle fois à une transparence accrue quant à l'indemnité de frais généraux, s'inspirant des bonnes pratiques des délégations nationales au Parlement et dans les États membres. Il estime que les députés devraient également fournir, sur le site internet du Parlement, un lien menant à l'adresse à laquelle ils publient le relevé de leurs dépenses. Pour le Parlement, l'amélioration de la transparence de l'indemnité de frais généraux ne doit pas se traduire par une augmentation des effectifs de l'administration du Parlement.

Il rappelle au passage avoir demandé, dans sa [résolution du 14 avril 2016](#) sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour 2017, la révision des règles régissant le remboursement des frais de mission liés aux déplacements entre les 3 lieux de travail du Parlement engagés par les assistants parlementaires accrédités, afin de les aligner sur les règles applicables au reste du personnel.

Questions relatives au personnel : le Parlement rappelle que le niveau total des effectifs des groupes politiques est exempté de l'objectif de réduction du personnel de 5% conformément aux décisions concernant les exercices financiers 2014 à 2017. La Plénière estime par ailleurs que la perte de 136 postes au Secrétariat du Parlement en 2016 pourrait créer des difficultés pour la fourniture des services par l'administration du Parlement. Le Parlement invite dès lors le Secrétaire général à fournir davantage d'informations sur les mesures de réduction du personnel prises au cours du dernier exercice et à analyser les conséquences des décisions budgétaires sur le fonctionnement de l'institution.

Dans un amendement adopté en Plénière, les députés demandent également au Bureau de proposer la mise en place d'une procédure de licenciement par consentement mutuel entre les députés et les assistants.

Siège unique du PE : le Parlement rappelle sa [résolution du 20 novembre 2013](#) sur la fixation des sièges des institutions de l'Union européenne, où il indiquait que le coût engendré par la dispersion géographique du Parlement serait compris, selon les estimations, entre 156 et 204 millions EUR, soit 10% du budget du Parlement. Il rappelle que l'incidence de cette dispersion sur l'environnement est très importante et ternit l'image du Parlement auprès de la population. Il appelle dès lors à une feuille de route pour un siège unique.

